

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot de l'exécutif:

Quand l'employeur parle des deux côtés de la bouche

Il est drôle de constater que notre employeur, qui nous demande d'agir comme des propriétaires, ne met pas en pratique ses propres règles.

En effet, suite à la fermeture du centre de distribution de Valleyfield, nous comprenons très mal la décision de l'entreprise de transférer **tout** le volume et les salariés vers le centre de St-Hubert. S'il est logique de transférer une partie de ce volume à St-Hubert, compte tenu de la proximité, il en est tout autrement pour la région ouest (Rigaud, St-Lazare, etc) et ce pour les même raisons. Puisque les livraisons effectuées à Vaudreuil se font déjà de Montréal (CMM), il serait logique que la région ouest (Rigaud, ST-Lazare, etc) soit desservie par ce même centre. La raison évoquée par l'employeur est l'efficacité. Pourtant les livreurs qui partent de St-Hubert pour se rendre dans la région ouest (Rigaud, St-Lazare) mettent environ 45 minutes de plus que s'ils partiraient du CMM pour s'y rendre.

Comment peuvent-ils prétendre agir en bon propriétaire quand ils font faire 1h30 supplémentaire aux livreurs? À moins que la bière prenne de la valeur avec le transport...

Dans un autre ordre d'idée, nous apprenions en janvier dernier par un communiqué sur cyberpresse, que l'association des brasseurs était en faveur d'une augmentation d'environ 5% du prix de la

bière.

Le directeur général de l'association des brasseurs précise que « l'organisme demande au gouvernement de baser la hausse du prix de la bière sur l'indice générale des produits alimentaires. » Si cette formule avait été en vigueur l'an dernier, le prix de la bière aurait bondi de 5.3%. Selon les prévisions, le prix du panier d'épicerie augmentera de 5% en 2011. Puisque la majorité des québécois achètent leur bière à l'épicerie, il apparaît logique aux brasseurs que leur produit augmente au même rythme que l'ensemble des produits acheté à cet endroit.

Comment se fait-il que notre employeur n'applique pas cette logique lorsque vient le temps de renouveler ses conventions collectives?

Puisqu'il trouve logique que la bière augmente au même rythme que l'ensemble des produits alimentaires, les augmentations salariales de ses salariés ne devraient-elles pas être basées sur cette même logique?

Avec des hausses salariales de moins de 1% par année (0,72%), les salariés seraient sans doute contents que l'employeur applique **sa** logique au niveau des augmentations salariales également.

Votre exécutif syndical.

Volume 8, No : 02

Mars 2011

Dans ce numéro

• Mot de l'exécutif	1
• Entente Molson et la LNH • Assemblée générale	2
• V.-P. Livraison • V.-P. SST	3
• Humour et caricature • Départ à la retraite	4

Retrouvez-nous sur le Web

www.sttbl.ca

Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999
Télécopie: 514-368-7771
Messagerie: sttbl@bellnet.ca

Entente entre Molson et la LNH

La Ligue nationale de hockey (LNH) a annoncé mardi le 22 février 2011 que la Molson Canadian devenait la bière officielle de la ligue au Canada et aux États-Unis.

Les brasseurs Molson Coors et Millers Coors ont conclu un accord de sept ans qui leur a permis de remporter ce contrat, dont ils n'ont pas donné le détail, qui doit entrer en vigueur pour la saison 2011/2012.

«Il est très difficile de mesurer les conséquences [financières] de ces ententes, a indiqué Cary Kaplan, président de la firme de marketing torontoise Cosmos Sports. Il y a six équipes canadiennes dans la LNH et tous leurs

matches affichent complet. Cela représente des millions de clients dans les arénes, auxquels il faut ajouter tous ceux qui regardent les parties à la télévision.»

Conformément à l'accord annoncé mardi, la Molson Canadian sera la bière officielle de la LNH aux États-Unis et au Canada, mais partagera une partie des commandites avec Coors Light, et ce, des deux côtés de la frontière.

Molson sera également la bière officielle des grands rendez-vous de la LNH comme NHL Face-Off ou la Classique hivernale. Le brasseur pourra aussi proposer aux consommateurs des offres

promotionnelles en lien avec la Coupe Stanley.

«Depuis longtemps, Molson soutient le hockey, à tous les niveaux. Nous utiliserons cette plateforme de communication pour créer l'évènement aux États-Unis, spécialement dans les marchés clés où le hockey est déjà bien enraciné», a indiqué Andy England, vice-président directeur, MillersCoors.

« Il est à espérer que cela n'ait pas trop d'impact sur nos parts de marché et que l'argent prévue à cette entente sera investit dans d'autres commandites et non comme bonus à M Brito. »

Convocation

Assemblée générale annuelle

Date : Samedi, le 2 avril 2011
Heure : 14 h 00 à 17 h 00
Lieu : Sous-sol de l'église, 448 Trudeau, Lasalle
 (Coin Trudeau et Clément)

Un buffet sera servit pour le souper, par la suite les membres qui le désirent pourront se joindre à nous pour regarder la partie de hockey
 (endroit à déterminer)

V.-P. Livraison: (Michel Bourdeau)

Bonjour à tous,

Monsieur Simard a décidé de mettre fin à notre entente 4/10 et ce même si ça permettait à l'entreprise d'optimiser ses efficacités, de réduire le nombre de camions et de réduire le temps supplémentaire. Un autre bel exemple de mauvaise gestion.

Suite à cela nous avons avisé l'employeur que tel que convenu lors des rencontres patronal-syndical si l'une ou

l'autre des parties mettaient fin à cette entente, nous retournerions à l'application intégrale de la convention collective et c'est ce que nous ferons. Il n'y aura donc plus de route conjointe et nos préposés à la livraison devront être affectés aux tâches prévues à l'article 17,9 de la convention collective. C'est donc pour cette raison que nous sommes revenus aux horaires prévus à la convention collective.

Nouveau directeur de la distribution :

Patrick Viau est le nouveau directeur de la distribution, il succède ainsi à Claude Simard. Espérons que l'arrivée de monsieur Viau aura pour effet de replacer les choses à la livraison car au cours des dernières années la livraison a souffert d'un grave manque de leadership.

Michel Bourdeau
V.-p. Livraison

V.-P. S.S.T.: (Sylvain Le Riche)**Enquêtes d'accidents et rapports d'enquête****Enquête et rapport: La raison d'être**

L'enquête d'accident sert à identifier les causes et les circonstances qui sont à l'origine d'un accident. L'enquête est réalisée par l'employeur et le salarié qui peuvent être accompagnés du représentant à la prévention. L'enquête d'accident mène à la rédaction d'un rapport. On y trouve:

- la description des faits entourant l'accident;
- la description des conséquences subies;
- l'analyse des causes de l'accident;
- les exigences émises pour corriger les situations dangereuses et, au besoin, des recommandations.

Le rapport d'enquête contribue à sensibiliser l'employeur et les travailleurs aux dangers présents dans leur milieu de travail et aux moyens de les éliminer et de les contrôler. Le rapport constitue, par conséquent, un puissant outil de prévention.

Sylvain Le Riche
V.-p. SST

Omnium de golf 3^e édition

**Au profit des cadets de l'airs
de St-Jean / Iberville
Escadron 613**



**Samedi le 21 mai 2011
Golf , kart et souper inclus \$90.00
Souper seulement \$30.00**

30 Rang Cyr
Napierville, Qc

Pour de plus amples détails communiquer avec:
Jacques Turgeon au 514 606-3733 ou par courriel
turgeonjacques@videotron.ca

Somme nous trop pacifique au Québec ?



Départ à la retraite Lorne Brideau (empaquetage) André Nantel (expédition) Denis Benwell (Livraison)	Nouveaux Permanents Steven St-Onge (01-02-11) Félicitations	Collaborateurs: Comité journal: Mylène Tellier Claude St-Onge	V.P. à l'information: Robert Daneau Impression: Imprimerie CNM3
---	--	--	--